

I'UNAFORMEC

L e M @ g @ z i n e

21 janvier 2019

e-learning

Supports indépendants: Médecine, Bibliomed .
5 heures. Indemnisation : 112,5 €
7 heures. Indemnisation : 157,5 €



Cannabis, expérimentation, récréation, addiction : Parlons en (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Fibrillation auriculaire non valvulaire et anticoagulation : Pour qui, Pourquoi, Comment ? (5H)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Personnes âgées & polyopathologies : l'hémogramme, examen de premiers recours (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Suivi après chirurgie bariatrique : quelle place et quel rôle pour le médecin généraliste ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Asthme de l'enfant : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Pertinence des soins et Helicobacter pylori (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Maladies inflammatoires chroniques intestinales (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Mésusage de l'alcool ? Réduction ou abstinence ? Quel accompagnement ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Signalement des effets indésirables associés aux soins (EIAS). Ils ne sont pas si négligeables (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Les troubles du spectre de l'autisme : les repérer pour une prise en charge précoce (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP). Pas toujours inoffensifs ! (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Prises en charge d'une personne victime de violences dans son couple : quel est le rôle du médecin généraliste ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Tiques. Maladie de Lyme ou pas ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Maladies chroniques : quels bénéfices de l'activité physique ? (7 heures)

Du 01 janvier 2019 au 31 mars 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)



Examens d'imagerie médicale : améliorer la pertinence des prescriptions (7 heures)

Du 08 janvier 2019 au 07 avril 2019

[Pour en savoir plus et vous inscrire](#)

[Pour accéder à tous nos eDPC...](#)

Comment réaliser votre eDPC avec l'UNAFORMEC et la SFDRMG?

En tout premier lieu, constituez votre espace personnel sur le site de l'ANDPC si ce n'est pas déjà fait.

Vérifiez que vous êtes éligible à une action de DPC. Vous devez être médecin libéral, médecin dans un centre de santé. Si vous êtes médecin salarié une convention devra être signée avec votre employeur.

Avant toute inscription, vérifiez sur votre espace le nombre d'heures disponibles dans votre enveloppe personnelle. Pour 2019, la limite de 10 heures de eDPC est abrogée. Si vous le souhaitez, vos 21 heures annuelles pourront être réalisées uniquement en e-DPC.

Les e-DPC sont de cinq heures pour les anciens thèmes et de sept heures pour les nouveaux. Ce qui vous laisse la possibilité d'en faire trois ou quatre par an. A chaque e-DPC une date de début et de fin est signalée. La majorité des documents présentés dans ces e-DPC, sont issus de Bibliomed et de Médecine. Deux parutions de qualité et indépendantes de toute pression partenariale. En fin de réalisation de votre eDPC vous recevrez quelques cas cliniques ou messages clés issus des lectures qui vont ont été proposées. Certains de ces documents pourront vous servir d'outil de communication avec vos patients.

Chacune des étapes réalisées en ligne (autoévaluation, formation cognitive, évaluation, analyse des pratiques et synthèse) sont horo datées. C'est la raison pour laquelle le temps imparti à ces étapes est signalé. Documents que nous conserverons pour un possible contrôle de l'ANDPC.

L'ANDPC vous indemniserà à l'issue de la date de fin de cette action. A condition que vous ayez validé toutes les étapes du programme.

Une question : Etes-vous abonné à Médecine ?

Non ! A votre première inscription à l'un des e-DPC de sept heures de l'UnaformeC et de la SFDRMG, les dix numéros suivants de Médecine vous seront proposés à 97 euros au lieu du prix habituel de 168 euros.

Et encore...



[WikiDPC](#)



[Bibliomed](#)



[Médecine](#)

Pour contacter l'UnaformeC et la SFDRMG

Union Nationale des Associations de Formation Médicale et d'Evaluation Continues, Société Française de Documentation et de Recherche en Médecine Générale.

18/20 boulevard de REUILLY 75012 PARIS France

Courriel : contact@unaformec.org Téléphone : 01 71 19 99 67 standard 01 71 19 99 68

(Véronique Pieri-Gnemmi) secretariat@unaformec.org

Site web : <http://www.unaformec.org>